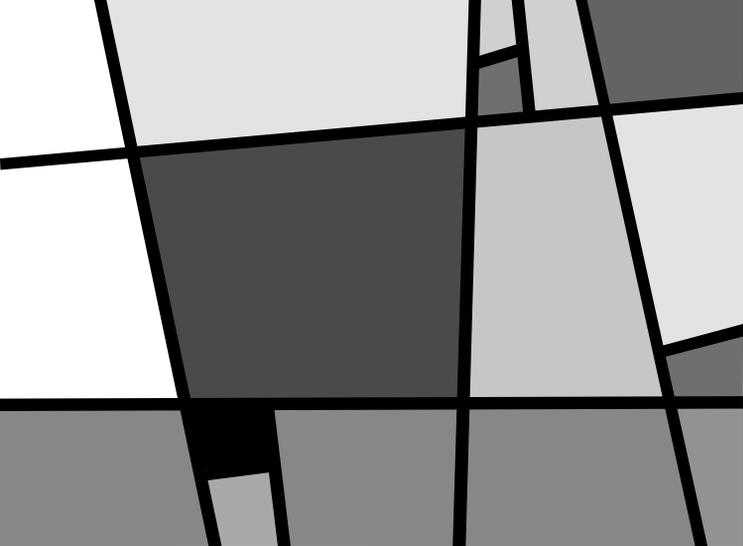


Le dessin
dans l'examen
psychologique
de l'enfant
et de l'adolescent



Le dessin
dans l'examen
psychologique
de l'enfant
et de l'adolescent

Aubeline Vinay

3^e édition

DUNOD

Une précédente édition de cet ouvrage est parue dans la collection « Les Topos » sous le même titre, chez le même éditeur, en 2014.

Maquette de couverture :
Atelier Didier Thimonier

| | |
|--|--|
| <p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique</p> | <p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p> |
|  | |

© Dunod, 2020
11 rue Paul Bert - 92240 Malakoff
ISBN : 978-2-10-080125-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| <i>Introduction. La trace dans l'évolution de l'Homme</i> | 1 |
| CHAPITRE 1 – LE DESSIN LIBRE | 7 |
| 1. Qu'est-ce que dessiner ?..... | 9 |
| 2. Le dessin libre comme lieu d'expression des traumatismes chez les adolescents migrants..... | 30 |
| CHAPITRE 2 – LE DESSIN DU BONHOMME | 35 |
| 1. Le bonhomme en tant que miroir de soi..... | 37 |
| 2. Les différentes utilisations du dessin de bonhomme | 42 |
| 3. Le corps amputé et le dessin du bonhomme..... | 52 |
| CHAPITRE 3 – LE DESSIN DE LA MAISON | 61 |
| 1. La valeur projective de la maison..... | 63 |
| 2. L'évolution du dessin de la maison..... | 66 |
| 3. Le test du dessin de la maison selon Royer..... | 76 |
| CHAPITRE 4 – LE DESSIN DE FAMILLE | 89 |
| 1. Les différents tests de dessin de famille..... | 91 |
| 2. Le test du dessin de famille selon Corman (1961)..... | 92 |
| 3. L'interprétation selon le principe du processus d'identification | 97 |
| 4. Le dessin de famille et la problématique de placement familial..... | 109 |
| CHAPITRE 5 – LE DESSIN DE L'ARBRE | 115 |
| 1. L'arbre : objet symbolique de la construction psychique..... | 117 |
| 2. Le test de l'arbre selon la méthode de Stora | 124 |
| 3. Le dessin de l'arbre dans l'approche psychopathologique..... | 131 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE 6 – AUTRES TECHNIQUES UTILISANT LE DESSIN | 141 |
| 1. Avant-propos..... | 143 |
| 2. Les mandalas..... | 143 |
| 3. Le collage thérapeutique..... | 145 |
| 4. Le travail créatif..... | 147 |
| <i>Conclusion. Les apports du dessin dans l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent</i> | 151 |
| <i>Bibliographie</i> | 157 |
| <i>Index des notions</i> | 163 |

Introduction

**La trace
dans l'évolution
de l'Homme**

La trace constitue le seul message d'espoir d'un passage, d'une existence de soi dans le monde et son histoire. Les traces sont multiples, de l'empreinte sur le sol aux traits laissés par la peinture ou l'écriture, elles témoignent toujours d'une vie active et/ou d'un effort réflexif. Chaque trace laissée par l'être humain est engageante en ce sens qu'elle démontre la capacité de mise en mouvement, les possibilités gestuelles et d'élaboration de la part de son auteur. À travers ses traces, l'être humain fournit au regard d'autrui une part de son identité personnelle, une part de qui il est et de ce qu'il peut donner à voir. Autrement dit, la trace participe à la mise en contact avec l'autre, son regard, et donc à la relation et à la communication. Laisser une trace de soi, c'est être en mesure d'entrer dans une logique langagière.

La trace prend sens au fur et à mesure que le sujet se développe, elle prend sens en raison non seulement de son caractère durable, voire permanent, mais aussi par le retour qui en est fait lorsqu'elle est repérée par autrui. Le jeune enfant comprend, avec le maniement des feutres, du stylo ou de la craie, que son entourage réagit aux traces qu'il laisse sur la feuille de papier. D'abord traces, puis petit à petit, tracés, l'enfant va prendre plaisir à recevoir l'attention de l'autre par ses traits, ses œuvres, ses créations graphiques. Il va lui-même, dans un mouvement de reproduction de l'attitude adulte, retirer de la satisfaction à transposer de lui sur du papier, alors le tracé devient également source d'autosatisfaction de soi et de toute-puissance sur la matière par transformation et par « domptage » du support qu'il peut plier, percer, graver, imprégner. La trace peut aussi être comprise comme un souvenir sensoriel qui s'ancre dans le corps enfantin (Anzieu, 2010).

Autant les motivations de l'enfant à laisser trace de lui-même vont nous informer sur sa personnalité, autant la trace, en tant qu'objet, devient indicatrice d'une réalité propre à

l'enfant. L'enfant va peu à peu utiliser ses capacités picturales pour répondre à un besoin de reconnaissance ; besoin qui peut perdurer à l'adolescence comme à l'âge adulte et se transformer en une réelle signature de soi pour exister. La trace reste et montre ce qui n'est plus.

Alors, au-delà de la trace, puis du tracé, le trait devient dessin. Il s'inscrit dans les activités de plaisir de l'enfant qu'il prend très au sérieux dans la mesure où à chaque fois, c'est de lui et de son monde de perceptions qu'il transmet.

Le dessin est, entre autres, défini comme une projection de sa propre existence et de celle des autres, ou encore comme le sentiment que l'enfant a de lui-même et des autres. Si l'on trouve davantage d'expression par le dessin chez l'enfant, c'est bien souvent en raison des compétences dont il dispose. En effet, l'enfant traduit mieux ce qu'il ressent par l'image que par l'écriture ou le chant ou d'autres techniques expressives qu'il ne maîtrise pas encore et qui nécessitent un apprentissage. Au moment de l'adolescence, associé à un déclin notable du dessin, le jeune trouve d'autres moyens pour répondre à son besoin d'existence par la trace en développant l'écriture poétique, l'expression artistique ou encore l'accomplissement dans l'activité physique et sportive. Par le dessin, nous voyons une possibilité d'accession à un monde intime de l'enfant et de l'adolescent chargé d'affects et témoignant de sa personnalité.

Pour le clinicien, parler de la trace, écrite et/ou dessinée, c'est l'appréhender aussi comme support de projection, de médiation thérapeutique et de transfert, dans sa dimension tout à la fois expressive, d'échange et symbolique.

C. Marcilhacy, *Le Dessin et l'écriture dans l'acte clinique*, 2011, p. 1.

Le dessin, qu'il soit libre, spontané ou orienté par une consigne vers une thématique singulière, est un outil utilisé

chez de jeunes enfants vers 3 ans et quelle que soit la problématique investiguée (précocité intellectuelle, autisme infantile, difficulté relationnelle, etc. ; Emmanuelli et Suarez-Labat, 2010). Désormais, l'utilisation du dessin dans l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent semble un outil essentiel à la compréhension fine du sujet.

